

# SOUSCRIPTION DE LA DÉCLARATION SUR LES REVENUS DE 2016

## Faciliter les démarches et accompagner les contribuables

**A** l'occasion du lancement de la campagne 2017 de déclaration des revenus et de l'ouverture du service de déclaration en ligne, Claude Brécard, Administrateur général des Finances publiques a reçu la presse départementale le 20 avril afin d'en présenter les modalités pratiques, utiles aux contribuables. Avec un leitmotiv : faciliter la vie des contribuables.

Deux faits marquants sont à retenir pour cette campagne déclarative : la poursuite de la généralisation de la déclaration en ligne et la préparation de la mise en œuvre de la réforme du Prélèvement A la Source (PAS).

### Déclaration en ligne : un palier important est franchi

La déclaration en ligne, pour sa deuxième année d'application, concerne les usagers dont le Revenu Fiscal de Référence (RFR) de 2015 excède 28 000 euros et dont la résidence principale est équipée d'un accès à internet. En 2016, ce seuil était de 40 000 euros et dans le Tarn-et-Garonne près de 61 600 télédéclarations avaient été souscrites, représentant 47 % des usagers. Pour 2017, et pour la première fois, la déclaration papier sera minoritaire, 60 à 70 % des foyers devraient en effet faire leur déclaration en ligne. Les services de la Direction des Finances Publiques du département sont mobilisés pour accompagner les personnes qui auraient besoin d'aide et lever les inquiétudes que ce changement pourrait générer (voir encadré sur les permanences de réception du public et coordonnées téléphoniques). Toutefois, le Directeur et ses collègues ont insisté sur la praticité de la déclaration en ligne, prenant à témoin les journalistes présents qui, même pour ceux qui avaient hésité à franchir le pas, n'ont pu que confirmer la simplicité de la démarche et le confort qu'il y avaient trouvé ! Pour faciliter son utilisation, le site a été rénové et s'organise désormais autour

des "faits marquants et des événements de vie". L'accès aux déclarations annexes est également amélioré.

### L'ASDIR étendu

La plupart des déclarants en ligne, imposables ou non, auront la possibilité de disposer de leur avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) immédiatement après la signature de leur déclaration. Ce service en ligne permet aux usagers de justifier des revenus et charges auprès de divers organismes, sans avoir à attendre l'avis d'imposition ou de non imposition.

En 2018, le RFR à partir duquel la télédéclaration sera obligatoire sera de 15 000 euros (revenus 2016) et en 2019, elle deviendra obligatoire pour tous.

### Prélèvement A la Source : les premiers pas, dans l'incertitude

Le prélèvement à la source supprime l'année de décalage entre la perception d'un revenu et le recouvrement de l'impôt correspondant à partir de 2018. Toutefois, le sort de cette réforme est lié aux résultats de l'élection Présidentielle. Il faut donc attendre quelques semaines encore...

Pour préparer sa mise en œuvre, les formulaires de déclaration ont été adaptés sur 3 points : la fiabilisation des états civils, la collecte des coordonnées bancaires et la distinction des revenus de source française et ceux de source étrangère.

Dans cette même nécessité de se préparer, les services des Finances Publiques ont entamé une campagne d'information technique auprès des collecteurs. Si le prélèvement à la source est confirmé, des réunions d'information pour le grand public sont envisagées à partir de la fin juin : "la demande est forte" a souligné Claude Brécard.

Dominique Forneris



Claude Brécard, entouré à sa droite par Bernadette Hamonet, responsable mission communication et à sa gauche par Sylvie Paysans-Lafosse, directrice du pôle gestion fiscale



DIRECTION GENERALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES  
DE TARN-ET-GARONNE

## DECLARATION des REVENUS 2016

La Direction des Finances publiques de TARN ET GARONNE vous informe du calendrier des permanences de réception des usagers prévues **du Lundi 10 avril 2017 jusqu'au Mardi 6 juin 2017 inclus.**

### CIRCONSCRIPTION de MONTAUBAN

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS		30 avenue du Danemark à Montauban - Tél. 05.63.21.57.00 du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00	
Dans les communes de	Lieu de réception	Date	Horaires de réception
CAUSSADE	CCAS	- Mercredi 10 mai - Lundi 15 mai	9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
CAYLUS	MSAP	- Mardi 11 avril - Mardi 9 mai	9 h à 12 h
GRISOLLES	MSAP	- Mardi 2 mai	14 h à 17 h
LAFRANCAISE	MSAP	- Jeudi 4 mai	13 h 30 à 16 h 30
NEGREPELISSE	MSAP	- Mardi 16 mai	9 h à 12 h
SAINT-ANTONIN NOBLE VAL	MSAP	- Mardi 11 avril - Mardi 9 mai - Mardi 16 mai	14 h à 17 h

### CIRCONSCRIPTION de MOISSAC

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS		12 boulevard Lakanal à Moissac - Tél. 05.63.04.64.00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00	
Dans les communes de	Lieu de réception	Date	Horaires de réception
MOISSAC	Foyer Espace et Vie 2 rue de la Maladrerie	- Mardi 9 mai	9 h 30 à 12 h 00
SAINT-NICOLAS de la GRAVE	MSAP	- Mercredi 19 avril - Mercredi 26 avril - Mercredi 03 mai - Mercredi 10 mai - Mercredi 17 mai - Mercredi 24 mai - Mercredi 31 mai	13 h 30 à 16 h 30
VALENCE D'AGEN	Mairie	- Mardi 2 mai - Mardi 6 juin	14 h à 17 h

Vous pouvez également consulter sur Internet [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Par téléphone,

- votre centre des Finances publiques

- le centre impôts service : 0810 467 687 (service 0,06 / mn + prix appel) du lundi au vendredi de 8 h à 22 h, le samedi de 9 h à 19 h.



### L'impôt sur le revenu en 2016 en Tarn-et-Garonne en chiffres

- 149 millions d'euros de recettes fiscales
- 144 636 foyers fiscaux
- 48 986 contribuables imposables

### Le calendrier fiscal

Date limite de souscription des déclarations papier : mercredi 17 mai à minuit

Date limite de souscription des déclarations en ligne pour notre zone : mardi 6 juin à minuit